

PIRATAGE DES CARTES BANCAIRES - LE FISHING MÈNE AU VISHING !

Categories: [À la une !](#), [Actualités ADC FRANCE](#), [Banques & organismes de crédit](#), [Gestion compte \(C.B, chèques, vol, frais bancaires\)](#), [Les conseils](#)

Tags: [Actualités](#), [Conseils](#), [Tableau d'honneur](#)



Nous gérons depuis plus d'un an un nombre croissant de dossiers liés aux fraudes à la carte bancaire ou au piratage des comptes des clients. L'ampleur prise par ce type de litige nous stupéfie !

Les techniques utilisées sont étonnantes. Vous allez découvrir avec cet article des réponses. Les deux vidéos que nous publions sont à regarder. Vous aurez aussi in fine de cet article des informations utiles pour le combat contre votre banque car c'en est un...

Préambule

Il est évoqué dans le titre le fishing et le vishing. Nous vous communiquons la définition de ces deux mots :

Le fishing

Nous publions un article de la CNIL qui explique l'arnaque. Nous publions un extrait. L'article complket est consultable avec le lien ci-dessous :

Le phishing, c'est quoi ?

L'hameçonnage ou phishing est une forme d'escroquerie sur internet.

Le fraudeur se fait passer pour un organisme que vous connaissez (banque, service des impôts, CAF, etc.), en utilisant le logo et le nom de cet organisme. Il vous envoie un mail vous demandant généralement de "mettre à jour" ou de "confirmer vos informations suite à un incident technique", notamment vos coordonnées bancaires (numéro de compte, codes personnels, etc.).

<https://www.cnil.fr/fr/cnil-direct/question/le-phishing-cest-quoi>

Le vishing

Il s'agit de la contraction des mots anglais voice (voix) et phishing. Un / une faux conseiller bancaire vous appelle pour vous informer d'un piratage en cours sur le compte bancaire...

https://www.francetvinfo.fr/internet/securite-sur-internet/arnaque-au-faux-conseiller-bancaire-par-telephone-tout-le-monde-peut-se-faire-avoir-previent-un-expert-cybersecurite-de-l-administration_5613707.html

Nous publions une vidéo qui explique comment à partir d'un message sur le (faux) renouvellement payant d'une carte vitale, les escrocs arrivent à vous arnaquer.

Nous émettons une réserve sur le conseil donné en fin de vidéo.

NE DONNEZ PAS LA PLAINTÉ à votre banque. Nous avons constaté, au regard des très nombreux dossiers que nous traitons, que la banque s'en sert contre vous ! Il n'y a AUCUNE OBLIGATION DE LA DONNER.

<https://www.youtube.com/watch?v=waHAOfQHyZQ>

L'arnaque

Comme l'indique la CNIL, vous recevez un mail / SMS qui peut contenir une demande relative directement ou indirectement à votre compte bancaire. Nous avons identifié plusieurs catégories :

- Le faux remboursement d'administrations comme la CAF, les impôts, la CPAM...
- Le paiement d'une petite amende oubliée (produit à la mode actuellement)
- L'actualisation de vos données bancaires sous menace de blocage du compte
- Le renforcement de la sécurité pour l'accès en ligne de votre compte
- Une mise à jour du site bancaire

La liste n'est pas limitative....

Si vous répondez, vous avez donné des données IMPORTANTES que les escrocs vont ensuite utiliser pour faire du VISHING !!!!

Ils auront les renseignements utiles comme le numéro de la carte, le code à trois chiffres au verso de la carte (CVV) ...

Vous allez être en contact avec un / une ALLOTEUR (e) !!!

Le métier de cette personne ? Vous convaincre de lui donner les codes d'accès à votre compte pour empêcher l'arnaque !!!!

La personne sera d'autant plus convaincante qu'elle a déjà votre numéro de carte et le CVV.

Le plus dur est fait pour ces bandits. Ils vont ensuite se servir sur votre compte....

Vous allez trouver les explications avec les deux vidéos dont nous communiquons les liens ci-dessous.

ATTENTION !

La durée de la première est d'une heure (!). Elle contient dans la première partie une explication sur les moyens informatiques mis en œuvre très complexe mais n'arrêtez pas l'écoute. La deuxième partie est exceptionnellement intéressante. Elle explique le mécanisme avec les différents stades. Elle contient aussi des fichiers où l'on entend des conversations entre les alloteurs et les victimes avec parfois des commentaires de ces bandits !!!

<https://youtu.be/6JvoEzXdQbk>

La deuxième vidéo est plus courte. L'enquêteur fait un compte rendu de la situation après la publication de sa vidéo qui a provoqué des réactions chez ces escrocs.

https://www.youtube.com/watch?v=sRgqTTc_AdA

Nos conseils

- Fraudes bancaires

Nous avons publié un article sur le site que nous vous communiquons ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/banque-organisme-de-credit/fraude-a-la-carte-bancaire-les-informations-utilises/>

- Vous partez à l'étranger en vacances ?

Pensez à prévenir votre banque de la situation qu'elle ne soit pas surprise de voir des paiements effectués dans un autre pays.

Conclusion :

Si vous êtes victime d'un litige avec votre banque pour une utilisation frauduleuse de votre carte ou d'un piratage de votre compte, vous pouvez nous contacter à l'adresse contact@adcfrance.fr. ou au 03 62 02 11 15 (heures de bureau du lundi au vendredi y compris en août)

Vous trouverez nos bons conseils pour la gestion d'un litige :

<https://adcfrance.fr/se-defendre/regler-un-litige/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion de 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle pour intervenir en votre nom. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige actualisés suite à la réforme des procédures intervenues au 1er janvier 2020

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

